

# Le SNCA-CGT en formation

Un groupe d'une douzaine de personnes du SNCA-CGT participe en ce moment à une formation syndicale économique et sociale, au centre de Formation Benoit Frachon de Courcelles sur Yvette.

Le rôle du responsable syndical, l'étude du statut du personnel des agents de CMA, les prochaines élections dans le réseau des Chambres de Métiers et de l'Artisanat ont été au programme de ce séminaire.

Si vous souhaitez participer vous aussi a une formation syndicale, n'hésitez pas à [contacter le SNCA-CGT](#)



# La défense des consommateurs par la CGT : l'INDECOSA-CGT

Peut-être ne le savez vous pas, mais si vous êtes adhérent de la CGT, vous l'êtes également d'une association de défense des consommateurs, indépendante, efficace et militante : l'INDECOSA-CGT. Voici quelques éléments pour vous aider à mieux connaître cet organisme, et à diffuser son action auprès de tous ceux qui pourraient en avoir besoin, qu'ils soient adhérents de la CGT ou non.

L'INDECOSA c'est :

**I**Nformation et

**D**Efense des

**C**onsommateurs

**S**alariés

L'INDECOSA-CGT est une association loi 1901 créée par la Confédération Générale du Travail en 1979 au niveau national, en 1982 en Isère. Le but qu'elle s'est fixée en 1979 lors de sa création, et qui reste son objectif premier encore aujourd'hui, est l'information, la formation, la défense des consommateurs salariés (par salariés, l'association entend les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités), défense individuelle comme défense collective. Reconnue et agréée par l'Etat comme une association représentative, INDECOSA-CGT participe aux principales instances de concertation où sont débattus avec les pouvoirs publics et les

professionnels du commerce et des services, les intérêts des consommateurs.

Forts d'une longue expérience, les responsables INDECOSA, quasiment toutes et tous des bénévoles, formés au Droit et à la Consommation par l'association en liaison notamment avec l'université, accueillent dans leurs permanences, afin de les aider, de les conseiller pour que justice leur soit rendue, les consommateurs qui entendent défendre leurs droits individuels et collectifs. Il existe aujourd'hui près de 280 points d'accueil dans les principales villes et dans certaines grandes entreprises. Ouverte à tous les salariés, INDECOSA-CGT est « l'organisation CGT des consommateurs » et non pas comme souvent cela est dit « l'organisation des consommateurs CGT », elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction. Elle se finance grâce aux cotisations versées par ses adhérents, par des subventions que perçoivent toutes les organisations de consommateurs, la vente de sa revue bimestrielle « In Magazine », ainsi que de diverses publications d'information et de matériels.



Son activité est placée sous la responsabilité de son Conseil d'Administration comprenant des membres fondateurs, des représentants des associations départementales, se réunissant au moins trois fois par an, et d'un bureau se réunissant chaque mois. Elle se réunit en assemblée générale ordinaire tous les ans. L'assemblée générale triennale fixe les orientations de travail de l'association. Elle organise régulièrement et autant que besoin des colloques, des conférences, des journées d'étude, des formations pour parfaire sa connaissance sur les questions de la consommation en France comme en Europe et pour créer les meilleures conditions de l'information et de la défense des consommateurs. Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du

rapport hors travail.

Leurs champs d'intervention sont :

Transport,  
Logement,  
Santé,  
Energie,  
Assurance,  
Banque, Crédit,  
Surendettement,  
Justice,  
Rapports avec les services publics,  
Jeux / loteries,  
Démarchage à domicile,  
Achat à distance,  
Internet / téléphonie,  
Vacances,  
Sécurité alimentaire,  
Consumérisme,  
Conciliation,  
Actions de groupe,

[Télécharger la plaquette INDECOSA-CGT](#)

[Aller sur le site de l'INDECOSA-CGT](#)

---

**51ème Congrès de la CGT –  
Témoignage d'une déléguée du**

# SNCA



51e congrès de  
la CGT à  
Marseille : 6e  
séance

Le 51<sup>ème</sup> Congrès de la CGT s'est tenu à Marseille du 18 au 22 avril 2016.

La feuille de route pour les trois années à venir a été validée, Philippe MARTINEZ réélu comme Secrétaire Général de notre organisation.

Sylvie LEVEN, camarade du SNCA, faisait partie du millier de délégués présents, dont 78% a-t-elle appris sur place, étaient des « primo-congressistes » comme elle.

Mandatée par notre Fédération (la FERC) et par son UD (UD 40 – Landes), puisque le double mandatement était obligatoire, elle a porté les voix de notre syndicat.

**Nous l'avons contactée à son retour de Marseille, elle nous livre ci-dessous ses premières impressions « à chaud » :**

**SNCA : pas trop difficile de revenir dans la « vraie vie » à la sortie d'un tel évènement ?**

**Sylvie :** si, ça l'est vraiment. Mon Secrétaire Général d'UD m'avait dit qu'on serait hors du temps pendant une semaine, que les journées seraient très denses et qu'il faudrait

beaucoup de concentration pour suivre toutes les interventions ; il ne s'est pas trompé !

**SNCA : quelles étaient tes attentes avant ce congrès ?**

**Sylvie** : je ne peux pas dire que j'avais des attentes particulières. C'était la première fois que je participais à un congrès confédéral, tout comme 78% des délégués présents à Marseille. J'imaginais juste que j'allais vivre une semaine dense, riche, en échanges et en événements et cela a été le cas. J'ai fait de très belles rencontres, j'ai entendu de très belles choses. Avant de partir, j'avais décidé de savourer pleinement chaque instant, connaissant ma chance de pouvoir être déléguée.

**SNCA : quelques uns de « tes » meilleurs moments du congrès ?**

**Sylvie** : il y en a eu tellement que je ne peux tous les citer...

La touchante cérémonie d'ouverture avec un film sur l'histoire de la CGT et un groupe de musiciens/chanteurs (« ZAGO et les FANFARONS ») qui a repris « sans la nommer » de Georges MOUSTAKI, véritable « hymne » de la semaine.

L'intervention remarquée et marquante de Rim HIDRI, une camarade des « FRALIB » rappelant leurs 1336 jours de lutte pour sauver leurs emplois. Comme beaucoup dans la salle, j'ai versé une larme.

Le discours de clôture très offensif de Philippe MARTINEZ.

Les nombreuses rencontres, très enrichissantes, avec les camarades des autres fédérations.



**SNCA : quelques uns de « tes » moments les plus difficiles du congrès ?**

**Sylvie** : il y en a eu quelques uns...

Les huées pour Thierry LEPAON présent dans la salle m'ont mises mal à l'aise.

Les trop nombreux témoignages qui ne faisaient pas avancer le débat sur les différents thèmes et qui démontraient un manque de travail en amont sur les documents du congrès.

Les égos de certains qui ont visiblement oublié qu'ils assistaient à ce congrès pour représenter des camarades, porter les voix de camarades.

**SNCA : une conclusion ?**

**Sylvie** : elle se fera sous forme de remerciements...je remercie sincèrement le SNCA, la FERC et l'UD des Landes de m'avoir permis de vivre ce grand moment dans la vie d'une jeune syndiquée.

Je souhaite également remercier tous les bénévoles qui ont œuvré pour faire de ce congrès une réussite ; pour que les délégués et différents invités soyons reçus dans des conditions optimales. Un merci particulier à l'UD 13.

Je vous invite, lecteurs de cet article, à vivre les moments forts du congrès en vous rendant sur le site internet. Vous

pourrez regarder de nombreuses vidéos, photos, lire des témoignages divers...

Pour accéder au site, c'est [ici](#).

---

## Actualités de l'alternance et de l'apprentissage.

La dernière lettre d'informations du CNRA (Centre National de Ressources pour l'Alternance en Apprentissage) est parue.



**Au sommaire :**

**Les actualités de l'apprentissage** : Les attributions de Clotilde Valter, Le projet de loi "Travail", Le plan "500 000 formations supplémentaires", La mobilité professionnelle franco-allemande, Le Grenelle de l'apprentissage en Normandie, La journée de l'innovation pédagogique, La semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme



**La réglementation** : La taxe d'apprentissage, L'accès gratuit aux formations des niveaux V et IV, La circulaire "Réussir au lycée professionnel"

**Les diplômes** : CAP, BAC PRO, BP, BTS, Certifications professionnelles

**Le réseau apprentissage** : Rop 1

**Les dernières ressources et les sites qui parlent d'apprentissage**

[CNRActu@ N° 130 avril 2016](#)

---

## **Chambres de Métiers : ci-git le dialogue social**

**La Commission Paritaire Nationale 56 des Chambres de Métiers qui s'est tenue le 14 avril dernier s'est soldée par un constat d'échec.**

Pourtant de nombreux éléments d'évolution du statut du personnel des Chambres de Métiers avaient été validés par les deux collèges, employeurs et agents, et ne demandaient plus qu'à être validés en commission paritaire Nationale 52, c'est à dire en présence du représentant de la tutelle ministérielle.

Du côté des agents, la **suppression du premier niveau de la**

**catégorie employé** (pis-aller au gel de la valeur du point), le rétablissement et la clarification des **droits syndicaux**, un encadrement plus clair de la mobilité (certes largement insuffisant), étaient attendus et figurent dans le train de modifications laissés en suspens par le départ des patrons au milieu de la séance de la CPN52 de décembre 2015.

Du côté des employeurs, la modification et la création des fiches de postes liés à la réforme du réseau et des territoires (création de Chambres régionales et de Chambres interdépartementales), sont des évolutions indispensables à l'adaptation du réseau aux changements souhaités par le gouvernement.

Toutes ces évolutions resteront lettre morte à cause de l'obstination des employeurs à conditionner ces changements à la **révision de l'annexe X** qui fixe le temps de travail des professeurs.

Cette révision, souhaitée par les seuls patrons, qui prévoyait une réduction drastique du temps de préparation individuel au profit de temps non pédagogiques laissés à l'appréciation des employeurs, est massivement rejetée par les agents dont nous sommes les mandants.

C'est bien **pour l'ensemble des personnels** de Chambres de Métiers, administratifs compris, qu'il était nécessaire de s'opposer à ce premier coin enfoncé dans les accords sur le temps de travail. Les autres accords auraient suivi, et la fin de l'Aménagement de la Réduction du Temps de Travail était l'étape suivante pour les employeurs.

L'unité et la **solidarité des organisations salariales**, largement portées par la CGT qui a été l'artisan de cette intersyndicale, ont permis de rejeter ce projet de texte.

L'obstination du Président Griset à maintenir ce projet (assez mollement soutenu par des Présidents peu convaincus bien que solidairement silencieux) bloque irrémédiablement le dialogue

social.

Il ne reste plus aux employeurs, pour faire passer une modification de l'annexe X, qu'à faire modifier la loi, ce qui, de l'avis même des représentants du ministère de tutelle, n'est pas une mince affaire, pour ne pas dire une : « **mission impossible** ».

Or, les élections dans les Chambres de Métiers se tiendront le 14 octobre 2016.

Celles des représentants des agents dans les six mois, soit aux alentours de mars 2017.

Ce sont donc des équipes renouvelées qui se mettront autour d'une table pour tenter de renouer un dialogue social en panne.

Souhaitons **que l'unité syndicale se maintienne** et qu'une ère nouvelle, positive et plus favorable aux salariés s'ouvre à cette occasion.